Département de l'EURE Arrt des ANDELYS COMMUNE DE NEAUFLES-ST-MARTIN 27830 (EURE)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Nº 19

Arrêté prescrivant le numérotage des maisons (annule et remplace arrêté n°10 de 2022)

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune

## **ARRÊTONS**

Article 1er: Il est prescrit la numérotation suivante :

- Rue Alexandre Laurent
- parcelle cadastrée AD0122 porte le n°33 au lieu du n° 35
- Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- https://adresse.data.gouv.fr/
- La Poste Agence Communale de Neaufles, 9 rue de la Poste 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN
- Eure Normandie Numérique, Jean-Christophe BOYARD, 3 bis rue de Verdun 27000 EVREUX
- Préfecture de l'Eure, service contrôle et légalité, boulevard Georges Chauvin, CS 40011, 27020 EVREUX Cedex

Fait à NEAUFLES –SAINT- MARTIN, 22 avril 2022

Le Maire, Jean-Pierre FONDRILLE

